



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE
PUÉCHABON

SAISINE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

- COMMUNIQUÉ DU 09/05/2023 -

Madame, Monsieur,

En raison du blocage politique que la collectivité subit depuis plusieurs mois, et en application des articles L. 1612-2 et L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, nous vous informons que le préfet du département de l'Hérault a saisi la Chambre Régionale des Comptes Occitanie du budget primitif 2023 et du compte administratif 2022 de la commune de Puéchabon.

Cette saisine induit notamment le blocage des subventions pour les associations et les dépenses de cérémonie de la commune.

Bien respectueusement,

*Xavier PEYRAUD, Maire de Puéchabon,
Christelle AVIAT, 1^{ère} adjointe,
Sylvie BOMY, 3^{ème} adjointe.*